ORSAN

N°52

Bulletin Municipal **Décembre 2014**

AVEC LE SOUTIEN DE

30 ans d'inscription au Patrimoine Mondial UNESCO

Edito du Maire

Chères Orsannaises, chers Orsannais,

L'année qui s'achève aura été, pour nombre de nos concitoyens, difficile, angoissante, marquée une nouvelle fois par les prolongements d'une crise qui balaie l'économie mondiale et qui n'épargne donc ni notre pays, ni notre commune. Alors, en ce début de propos, je veux émettre un souhait : celui simplement que nous puissions retrouver un certain optimisme.

C'est mon état d'esprit et c'est l'état d'esprit qui détermine l'action municipale.

Je l'ai dit, la crise que nous traversons est inquiétante ; elle nécessite plus de contrôle, plus de responsabilité dans la décision et donc dans l'action, plus de pédagogie sans doute et donc plus de concertation.

Le désengagement progressif de l'état et la baisse des dotations ont des conséquences néfastes pour les collectivités. En effet la charge des communes est de plus en plus alourdie sans que les moyens nécessaires leur soient transférés. Notre commune n'est pas épargnée. Sa principale recette générée par le site de Marcoule s'est vue en juin dernier, diminuée quasi définitivement d'environ 44% soit près de 400.000 €uros en moins par an.

L'équipe municipale préoccupée par cette situation, a pris en compte la dure réalité des moments que nous vivons actuellement. Il va falloir désormais apprendre à faire aussi bien avec moins de moyens.

Ainsi grâce au travail des services et des élus, nous avons lancé un vaste programme d'économies. Certains contrats ont été renégociés et bon nombre résiliés ce qui nous permet d'effectuer dès à présent d'importantes économies. Il en sera de même pour les contrats qui expirent dans les années à venir.

De plus toutes les actions économiquement rentables pour réduire les dépenses quelles que soit le domaine seront mises en place.

Ces mesures ont pour principal objectif de dégager le plus d'autofinancement possible, afin que les investissements continuent et que les couts de fonctionnement soient maitrisés. Il nous appartient et il nous appartiendra dans les années à venir de tout mettre en œuvre pour maintenir nos services de proximité et notre qualité de vie dans notre espace rural.

Cette notion de « commune rurale » est essentielle. C'est un atout non négligeable que nous tâcherons de conserver et même de développer. Cette identité, cette spécificité Orsannaise, nous continuerons de l'entretenir dans le futur.

Cette qualité de vie, si elle est conditionnée par un cadre de vie, elle est aussi le fruit du travail de nombreux bénévoles qui œuvrent dans nos associations, au CCAS, ou au comité des fêtes. Ce tissu associatif fort, favorise les échanges et permet à tous de partager des moments sympathiques pour tous les âges, toutes les envies, qu'elles soient festives, culturelles, caritatives ou sportives. Que ces bénévoles, reçoivent toute notre gratitude. Pour les nouveaux, qu'ils sachent que s'investir, c'est aussi contribuer au dynamisme local et à la notoriété du village.

Ce nouveau numéro de votre bulletin municipal, retrace les événements marquants depuis le début du mandat.

J'en profite pour remercier « les pigistes occasionnels » de l'équipe municipale qui l'ont rédigé, avec toujours la même ambition : vous informer et susciter votre intérêt. J'espère qu'ils y seront parvenus.

Pour terminer, le Conseil Municipal et moi-même nous félicitons de l'arrivée de nouveaux habitants dans notre commune. Nous leurs souhaitons une bonne installation et que cette nouvelle vie comble toutes leurs espérances.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux de santé, de joie, de succès pour cette nouvelle année 2015, pour vous et pour vos proches. .

Bernard DUCROS, Maire d'ORSAN

Sommaire

Tout savoir sur le périscolaire 6
Les travaux dans le village 7
ORSAN améliore sa communication 11
Nos associations 12
Les Cheveux Argentés 13
Le Club Taurin 14
Le Tennis Club Orsan 14
L'A.C.E.P 15
Le Comité des Fêtes 15
Yoga Pour Tous 16
Moov'Orsan 16
L'A.P.E 17
L'école 17
Le S.I.I.G : Qu'est-ce que c'est ? 18
Le Plan Communal de Sauvegarde 19
Les Ressources Humaines de la Commune 20
Tout sur le budget de la commune 21
Les syndicats 21
Etat Civil 24
Le Conciliateur de Justice de la cour d'appel de Nîmes. 25
La page culturelle 26
Le fleurissement du village 27
Le CCAS 28
Le Jeu de la photo mystère 28
Les Quartiers d'ORSAN 28
Débroussaillage 30

Tout savoir sur le périscolaire

Suite à la réforme du rythme scolaire en début d'année, le périscolaire a pris une nouvelle dimension.

Grâce au choix en 2013, lors du passage en communauté d'agglomération, de conserver en gestion communale la compétence garderie et cantine, la commune d'Orsan a pu mettre en place les nouvelles activités périscolaires en s'appuyant sur une équipe déjà rodée à l'animation.

Cependant, la principale difficulté a résidé dans le fait de mettre en place une équipe capable de pouvoir prendre en charge un nombre beaucoup plus important d'enfants.
A ce jour, en effet, presque 70% des élèves fréquentent ce nouveau temps d'accueil périscolaire.

Conformément au PEDT (projet éducatif territorial) qui résulte d'un accord avec les enseignants, les activités périscolaires sont organisées le lundi, mardi et jeudi de 16H15 à 17H15.

Pour les petits (3 à 4 ans), l'activité mise en place vient s'ajouter à une journée déjà bien remplie et est malheureusement peu enrichissante. La municipalité réfléchit à l'opportunité de convertir cette activité en temps libre.

Depuis les vacances de Toussaint, l'activité des petits se déroule d'ailleurs dans les locaux de la cantine garderie, ce qui permet aux enfants d'accéder à des jeux en accès libre lorsqu'ils sont lassés de l'activité.

Pour les plus grands, la municipalité en s'appuyant sur son équipe d'animation mais aussi en sollicitant des intervenants externes, a mis en place des activités nouvelles et originales.

Au premier cycle, le club de pétanque de Laudun a pu montrer aux enfants la richesse de la pratique du sport de pétanque.

Au premier cycle également, nous avions proposé des initiations à l'informatique et à la langue allemande.

Sur ce second cycle qui vient de s'achever, nous avons mis en place une découverte de l'italien avec Julia Espitalié que nous remercions et des activités scientifiques encadrées par des doctorants de l'ICSM (Institut de Chimie Séparative de Marcoule).

Une intervention de la gendarmerie nationale a permis également de sensibiliser nos enfants aux risques liés à Internet.

Tout ceci bien sûr pourra perdurer si les conditions financières mises en place par l'Etat sont pérennisées et surtout grâce à l'appui des bénévoles !!

Les intervenants en Périscolaire. Qui sont-ils ?

Cécile COUDERC Responsable de l'accueil périscolaire (BAFA et CAME)
Josiane CHABERT (BAFA)
Gaël Felix (BPJEPS)
Maxime LEFEBVRE (BAFA)
Christine OLIVIER (CAP Petite Enfance)

100% de l'effectif quotidien dispose d'un des diplômes requis.
A cela viennent s'ajouter des intervenants externes (bénévoles) ou du personnel municipal supplémentaire ou des élus pour améliorer le taux d'encadrement.

Le Fond d'Amorçage

Pour aider les communes à mettre en place cette réforme, le gouvernement a mis en place un Fond d'amorçage. Pour la commune d'ORSAN, cela représente la somme de presque 4.500 € par an. Cette somme a permis de prendre en charge des investissements matériels, mais aussi de pouvoir recruter du personnel supplémentaire, pour animer ce nouveau temps d'accueil périscolaire. A ce jour, malgré les promesses de l'Etat, nous n'avons pas la certitude de pouvoir continuer à bénéficier de ce fond d'amorçage, l'année prochaine. La question de la gratuité des nouvelles activités périscolaires devra peut-être se reposer pour l'année 2015-2016.

La CAF

La CAF (Caisse d'Allocation Familiale), mais aussi la MSA (Mutuelle Sociale Agricole) participent au financement des activités périscolaires et permet de proposer un tarif plus modéré.

La Cantine-Garderie

En Octobre, la CAF a procédé à un audit de notre accueil périscolaire (temps de garderie et cantine) pour s'assurer de notre bonne gestion. L'audit n'a relevé aucune anomalie ce qui prouve que la responsable de l'accueil périscolaire a mis en place une organisation très rigoureuse.

Les travaux dans le village

Chaque opération de travaux lancée dans le village fait d'abord l'objet de réunion préparatoire, d'étude, de phases d'appel d'offre.

Pour cela, la commission travaux se réunit avant chaque projet pour discuter des modalités.

Quels sont les travaux en cours ou à venir ?

Colline de la Pise :

88 Pins très hauts et situés à proximité de certaines habitations menacent de tomber. Sur les conseils d'un technicien de l'ONF, il a été décidé de procéder à l'abattage de ces pins afin de sécuriser la zone.

C'est l'entreprise Chabal Damien qui a été retenue pour effectuer l'abattage et l'évacuation des arbres.

La démolition de l'algéco

Qui ne connait pas cet algéco ? Il a servi de cantine pendant de nombreuses années avant d'être prêté aux associations dont le Club Taurin afin d'organiser ses réunions. Malheureusement, sa fin était inévitable. En effet, la présence d'amiante rendait impossible tous travaux de remise en conformité, voire même de mise en sécurité.

C'est l'entreprise Dauphine Isolation Environnement qui a été retenue.

Pour information, le démontage de bâtiment contenant de l'amiante impose des exigences très particulières et donc le recours à des entreprises spécialisées.

L'enfouissement des lignes téléphoniques.

Cette opération a mis un temps beaucoup plus long que prévu, mais cette fin d'année voit enfin la disparition de ces pylônes disgracieux.

Sur cette photo, la façade de l'ancienne poste récemment rénovée par son propriétaire et qui héberge le salon de coiffure du village a encore gagné en attrait.

Les éclairages Led

Un certain nombre de points d'éclairage très anciens ont été remplacés dans le village (Route de Treillas). Ce projet avait été lancé par l'ancienne municipalité.

La sécurisation du village

Afin de sécuriser un certain nombre d'intersections & voies communales réputées pour leur dangerosité (liste établie conjointement entre les élus et les riverains), nous avons décidé de confier au cabinet d'études CEREG, la prestation consistant à nous proposer une ou plusieurs solutions à tous les points identifiés ainsi que le coût de leur réalisation. Ce rapport sera remis avant la fin de l'année, et sera étudié lors d'une prochaine commission travaux. Les décisions qui en découlent seront prises à cette occasion. Les premiers travaux devraient débuter début 2015.

L'accessibilité handicapés

Le diagnostic d'accessibilité des handicapés aux bâtiments de la commune a été réalisé en 2013. Il recense un nombre important de travaux qui devaient être engagé dans un temps extrêmement court.

En effet, sans la modification des textes de loi en septembre 2014, nous aurions dû rendre accessible l'ensemble des bâtiments de la commune avant le 1er Janvier 2015, ce qui n'était bien sûr pas possible.

Ce nouveau texte de loi nous impose maintenant de rédiger un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) sur une durée de 3 ans maxi.

Au terme de ces trois années, nous devrons avoir réalisé tous les travaux, ou demander des dérogations lorsque les travaux ne sont pas envisageables.

Attention, tous les ERP (Etablissement Recevant du Public) de la commune doivent faire l'objet d'un Ad'AP.
Nous préparons un document d'information que nous enverrons aux exploitants privés.

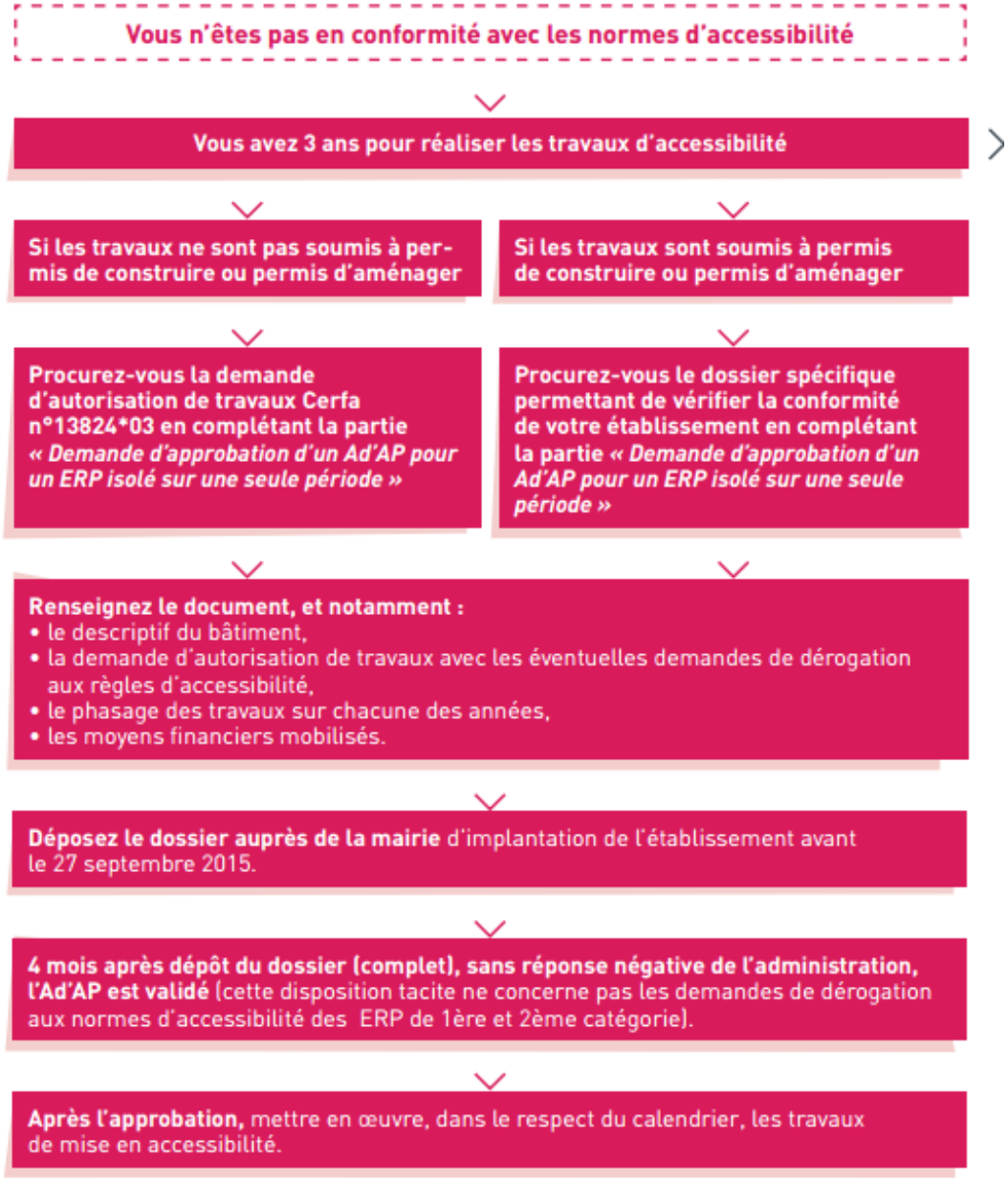

La mise en accessibilité de la maison des associations.

La maison des associations, (dernier bâtiment construit de la commune) n'est pas homologuée pour accueillir du public à l'étage. Nous avons donc décidé d'étudier la mise en accessibilité complète de ce bâtiment pour pouvoir proposer une offre plus importante en termes d'espace à toutes nos associations.

L'architecte retenu étudie la mise en place d'un élévateur pour desservir l'étage de la maison des associations, afin de le rendre accessible au public. Nous lui avons confié la réalisation des plans, du dépôt du permis de modification et l'étude d'éventuelles mesures dérogatoires. Il est également chargé de consulter les différentes entreprises qui interviendront.

Réseau assainissement «la Bégude».

Afin de résoudre les problèmes récurrents de bouchage de la canalisation des eaux usées desservant le poste de relevage de la « Bégude », il est décidé de demander à la SAUR, d'effectuer une inspection vidéo permettant de vérifier l'état des 90 mètres de la dite canalisation.

Le bassin d'évaporation de la cave coopérative de Chusclan.

Ce bassin se situe sur la commune d'ORSAN, mais n'a pas fait l'objet d'un permis instruit par la commune. L'objet de ce bassin est de traiter par décantation les eaux de rinçage de la cave coopérative de Chusclan. Nous subissons donc ponctuellement des désagréments liés à la présence de ce bassin au Nord de la commune. Nous suivons avec attention ce dossier.

L'arrêt de bus

Un rapport du Conseil Général nous informe que l'arrêt des cars situé place de l'Embrun, n'est plus réglementaire. Une rencontre entre les personnes du Conseil Général en charge de la mise en conformité des arrêts de bus et nous aura lieu in situ prochainement, ceci afin de déterminer ensemble les possibles améliorations pour le rendre conforme. Les travaux seront pris en charge à 100% par le Conseil Général.

Intersection chemin des rieux/RD 121

Nous avons rencontré le responsable de l'Unité Territoriale de Bagnols sur Cèze, en vue de sécuriser ce croisement. La DGAIF (ex DDE) prendra à sa charge la totalité du projet, à savoir l'achat du terrain, la réalisation des travaux et leur financement. Le nouveau carrefour devrait être opérationnel dans un an soit fin 2015.

Travaux du SIVU.

Suite aux travaux de normalisation réalisés en 2012 sur les pistes DFCI de notre commune, en 2015 il est nécessaire de réaliser la deuxième phase de travaux à savoir des travaux d'entretien sur ces DFCI. L'opération s'élève à 7326 €, et sera intégrée au budget primitif 2015.

Le réseau d'eau potable

Au cours des derniers mois, nous avons subi de nombreuses fuites d'eau sur le réseau car celui-ci est vieillissant et les fortes pluies ont provoqués des mouvements de terrain. Les interventions pour réparer les canalisations défectueuses nécessitent souvent des coupures partielles sur le réseau. Nous savons la gêne que cela peut engendrer et nous nous en excusons par avance.

Concernant la qualité de l'eau, nous allons demander une étude technique et financière pour améliorer le traitement de l'eau (système de déferrisation). Des analyses d'eau indépendantes sont régulièrement réalisées et les résultats sont affichés en mairie.

Nettoyage des fossés communaux

Les fossés communaux qui permettent l'évacuation des eaux de ruissellement vers la Cèze ont été nettoyés et seront entretenus dorénavant avec une périodicité plus courte que par le passé.

ORSAN améliore sa communication

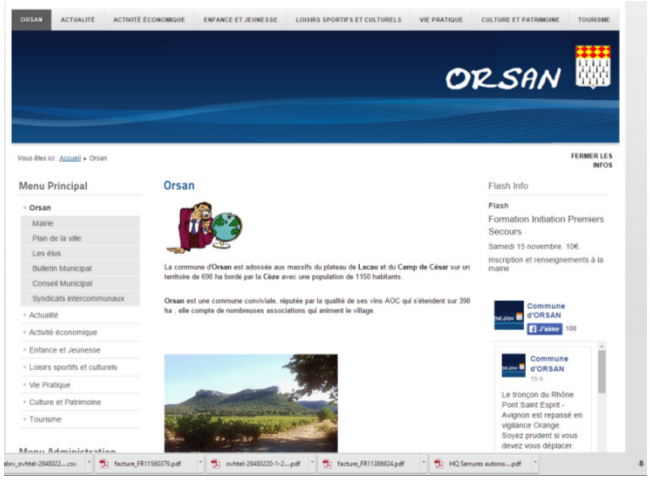

Un nouveau site WEB

Depuis juillet, la commune d'Orsan a mis en place un nouveau site WEB. Nous nous attachons à mettre à jour toutes les informations sur la commune et faisons également la promotion des manifestations organisées par nos associations.

www.orsan.fr

Orsan sur Facebook

Tous les jeunes et moins jeunes connaissent les réseaux sociaux qui permettent de rester en contact permanent avec ses amis de façon virtuelle. La commune d'Orsan ne pouvait pas ignorer ce nouveau mode de communication. Son démarrage s'est fait d'ailleurs dans des circonstances un peu particulières, puisque c'est à l'occasion d'un phénomène pluvieux intense sur le département que nous avons créé la page Facebook pour permettre à nos concitoyens de rester informé de l'évolution de la situation sur Orsan.

Déjà plus de 100 personnes sont amis avec la Page Facebook de la Commune. Venez rejoindre cette communauté en cliquant sur « J'aime » pour être informé de tout ce qui touche à notre village.

https://www.facebook.com/orsan30200

Cette page Facebook sert maintenant à alimenter la page actualité de notre site Internet.

Orsan sur Twitter.

A la demande de la préfecture, nous avons aussi ouvert un compte Twitter pour « gazouiller » comme nos hommes et femmes politiques.
Le principe est de proposer sous un format très court '140 caractères' une information essentielle et de permettre à nos « suiveurs » de prendre connaissance rapidement de cette information.

Donc si vous souhaitez suivre l'information au plus près, créez un compte twitter et suivez le compte ORSAN30.

Vous pouvez également suivre la préfecture du Gard (Prefet30).

De nouvelles adresses de messagerie

Pour joindre la mairie. (Urbanisme, état civil,…) :
accueil.mairie@orsan.fr

Pour joindre le secrétariat général :
mairie@orsan.fr

Pour joindre le périscolaire (cantine/garderie) :
periscolaire@orsan.fr

Nos associations

Le Forum des Associations

La commission des associations a décidé cette année d'organiser un premier forum des associations le samedi 6 septembre 2014. Ce forum a permis aux Orsannais (anciens et nouveaux) de venir s'inscrire dans les différentes associations du village. Beaucoup d'associations ont répondu présentes à cette première édition et la municipalité tenait à les remercier.

L'accueil des nouveaux arrivants

La municipalité a souhaité également profiter de cette occasion pour accueillir les nouvelles familles orsannaises qui sont venues nombreuses. Nous souhaitons que ces familles participent aussi activement que possible à la vie associative.

Moov'Orsan

Le tissus associatif s'est enrichi avec la création d'une nouvelle association Moov'Orsan qui a su attirer de nombreux adhérents.
Les cours adultes sont organisés le mercredi soir de 18H30 à 20H30 au centre socio-culturel. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Blandine COUSTON ou Catherine LAURENT

Le 11 novembre 2014

Un grand merci à l'Ensemble Vocal Amadeus pour sa participation à la journée du 11 Novembre qui marquait le 100ème anniversaire du début de la première guerre mondiale.
Martine POREAU conseillère municipale a lancé officiellement ce jour-là le début de l'exposition intitulé « Devoir de Mémoire »
L'exposition devrait avoir lieu au cours du mois de mai 2015.

Les Lotos de fin d'année

L'association des Cheveux Argentés, l'Association des Parents d'Elèves et le Comité des Fêtes ont chacune organisé un loto qui a permis à chaque fois de réunir les habitants du village. Le dernier loto sera organisé le 18 janvier par l'association A.C.E.P (Association Catholique d'Education Populaire).

Le terrain de foot

En voyant toutes ces voitures sur le parking de l'école presque tous les soirs, et avec le stade éclairé, certains se sont peut-être dit que les Vieilles Jambes ambitionnaient un parcours dans un championnat plus relevé !

Non, il n'en est rien. Nos vieilles jambes sont toujours là et continuent de jouer uniquement les vendredis soir à Orsan ou chez leurs adversaires.

En réalité, nous avons signé une convention avec le club de Foot de Tresques et celui de Bagnols-Pont pour qu'ils viennent s'entraîner sur notre stade.

Notre équipe locale profite maintenant d'un stade entretenu plus régulièrement grâce à la présence de ces équipes toute la semaine.

Formation Croix-Rouge

Nous devions organiser une formation Initiation au Premier Secours, malheureusement celle-ci a dû être annulée faute de participants. Nous essaierons de renouveler l'opération au cours du premier semestre. Cette formation est importante. En 2 heures, vous apprendrez les gestes susceptibles de vous aider à sauver des vies !!

Les Cheveux Argentés

Le vendredi 06 juin 2014 :

Après avoir fait un trajet en car, nous sommes montés sur la péniche Iles de Stel, pour une croisière, où nous avons eu droit à un excellent repas. Pour finir, nous avons fait une promenade dans les marais salants, en petit train. Nous étions de retour à Orsan fatigués, mais ravis d'avoir réalisé le circuit « Camargue entre Sel et Mer » !

Le mardi 09 septembre 2014 :

Plus de 40 personnes sont venues participer à notre petit loto inter-membres.
Le carton plein, une rosette, a été gagné par Monsieur Barbier de Chusclan.

Le lundi 29 septembre 2014 :

20 équipes se sont inscrites à ce concours de belote. Nous avons été contraints de rapatrier des tables de la cuisine ! C'est Denise d'Orsan et Josette de Codolet qui ont gagné avec 5021 pts.

Du lundi 13 au vendredi 17 octobre 2014 :

Nous avons réalisé notre voyage annuel. Cette année c'était au pays Basque à Guéthary. Le temps a été clément avec nous. Les 50 participants ont grandement apprécié le circuit effectué et sont revenus enchantés et prêts à repartir !

Le Samedi 25 octobre 2014 :

Le repas d'Automne du club, avec un menu alléchant, un nouveau traiteur, une animation de premier choix, a attiré 70 convives. Tout ce petit monde est reparti satisfait de cette journée.

Au seuil de la nouvelle année, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2015, en ayant une pensée pour nos malades.

Le Bureau

Le Club Taurin

Manifestations taurines de l'année 2014 :

- Le 1 mai 2014 : La traditionnelle journée …
- Le 24 mai 2014 : Ferrade à la Manade du ROUSTY
- Participation le dimanche 6 juillet 2014 lors de la fête votive
- Le 11 novembre 2014 journée aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Une journée aux Saintes-Maries-de-la-Mer organisée par le Club Taurin :

Lors d'une réunion en milieu d'année les membres ont alors proposé d'organiser une journée en Camargue. En effet, autant nombreux qu'ils sont, envahis par la fé di bioù, ont décidé de vous faire partager, et découvrir leur passion.

La date est alors prévue pour le 11 Novembre 2014 lors de la fête aux Saintes.

Le départ était fixé sur le parking du centre à 9H00 où un bus attendait nos 36 aficionados. Arrivée aux Saintes-Maries-de-la-Mer à 10H45, pas une minute perdre, tous sur la plage pour l'Abrivado des plages, avec 11 Manades présentes ce jour-là (Manade les Baumelles, Lescot, Aubanel, Lafon, Martini, Robert Michel, Chapelle B, Chapelle A, Leron, Clement, Vellas). Nous sommes ensuite allés au cœur de la ville faire la fête avec les Saintois. Notre arrivée à Orsan s'est faite vers 19H30. Nous avons passé une très bonne journée ensoleillée, le décor était magnifique et l'ambiance au rendez-vous !!!

Les manifestations taurines de l'année 2015 restent encore à fixer lors des prochaines réunions.

Mr Christophe CASSAR, président, remercie tous ses membres pour leur participation active tout au long de l'année 2014.

Le Club Taurin Lou César vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !

Le Tennis Club Orsan

La cotisation pour 2014/2015 est fixée à :
30 € pour un adulte
20 € pour un enfant
75 € pour une famille
45 € pour les invités parrainés*
* Les membres du club ont la possibilité de parrainer une personne de leur choix qu'ils devront impérativement connaître pour assurer de la bonne tenue de leur invité.

Le Tennis club d'Orsan organise le samedi 7 mars 2015 à la salle des fêtes une soirée avec repas (Traiteur le petit bedon) animé par le DJ THIERRY Akrooson pour les 30 ans du club.

Le Bureau

L'A.C.E.P

(Association Catholique d'Education Populaire).

Son assemblée générale s'est tenue le 23 septembre 2014.

Son président M. Domenech a présenté le rapport financier et le rapport d'activité qui ont été approuvé par l'assistance. Sur le rapport d'activité, le président a rappelé les points suivants :

- Le loto annuel a lieu tous les ans depuis l'an 2000 et permet d'apporter une aide financière à l'association. Il aura lieu cette année le 18 janvier au centre socioculturel d'Orsan.
- Cette année, les 5 platanes de la cour ont été élagué. Le nettoyage de la cour par l'ESAT Véronique de Bagnols/Cèze n'a donc pas lieu cette année.
- Sur l'entretien de l'église, le dernier grand nettoyage remonte à Mars 2009

Le bureau en place est démissionnaire et lance un appel à candidature.

Concernant le Comité Paroissial d'Orsan, il n'existe plus. Seul un groupe de fidèles dévoués et bénévoles continue à rendre les services habituels.

Depuis le 1er septembre 2014, un nouvel ensemble paroissiable « St Vincent » a été mis en place sur les anciens districts de Laudun, St Laurent et Roquemaure sous la responsabilité de l'abbé Philippe JULLIEN aidé par l'abbé André CHAPUS de Roquemaure.

Sur la question de la vente de biens, l'assemblée générale a décidé que l'association n'envisageait pas de vente.

Le Comité des Fêtes

La fête votive du village s'est bien déroulée malgré le très mauvais temps.

Nous avons essayé de toucher toutes les tranches d'âges en choisissant des dj et groupes de musiques différents, vendredi soir groupe Latino Esperanza, samedi soir dj Tropical Night et le dimanche après un toro mousse nocturne, DJ D'akrooson a clôturé cette soirée sous une pluie battante.

Le dernier jour de la fête votive s'est déroulée dans le centre socio-culturel pour des soucis météo.

Remise des prix du jeu des énigmes lancé au printemps sur Facebook.

Les gagnantes sont Emilie B (1ère) et Mélanie M (2ème). Le gagnant de la tombola est Mme Simmenauer.

Le comité des fêtes d'Orsan remercie les voleurs qui, ce soir-là sont partis avec le jambon de la tombola ainsi que le micro-onde et la cafetière du centre.

Août : notre bodega de fin d'été s'est bien déroulée avec un repas préparé par le PETIT BEDON. Thierry d'Akrooson a animé cette folle soirée familiale.

Novembre : le loto a réuni 187 personnes, qui ont pu gagner des magnifiques lots offerts (malgré la crise) par nos différents sponsors que nous remercions chaleureusement.

Décembre : réveillon de la Saint Sylvestre sur inscription avant le 26 décembre 2014.

Les divers concours de fin d'année (crèche, sapin et illumination des maisons) sont annulés pour des raisons de santé de l'organisatrice.

Assemblée générale le vendredi 30 Janvier à 19h à la Maison des Associations suivi du pot de l'amitié.

2015 nombreuses manifestations en cours d'élaboration avec bien sûr en point d'orgue la fête votive.

Un grand Merci à tous, sponsors, la mairie et tous les Orsannais, Orsannaises pour leur fidélité et leur soutien.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Yoga Pour Tous

La 3ème année de l'association de Yoga Pour Tous a démarré le 30/09/2014. L'association s'agrandit et ne compte pas moins de 16 adhérents pour cette nouvelle saison. Et oui un monsieur s'est joint à nous !
Les cours sont destinés aux hommes, aux femmes à partir de 15 ans.
Les cours se déroulent à la Maison des Associations dans le cœur du village d'Orsan, le mardi soir de 18h30 à 19h30.

Le mot « Yoga » signifie Union. Il s'agit de l'union du corps et de l'esprit. Le Yoga existe depuis plusieurs millénaires. Il est originaire de l'Inde et fondé sur un système qui permet de développer l'harmonie du corps, le mental et l'esprit. Le yoga n'est pas une religion mais une philosophie. Le Yoga est une pratique applicable à tous, peu importe nos croyances ou nos religions.

Les cours sont assurés par Sandra Leconte qui exerce le yoga depuis 8 ans.

Diplomée de l'institut français de yoga et du Krishnamacharya Healing and yoga Foundation, tradition Desikachar (INDE),
Pour tous renseignements et inscriptions Sandra Leconte : 06.77.08.65.34
Bonnes Fêtes.

Moov'Orsan

Après quelques mois passés en couveuse, l'association Moov'Orsan a pris son envol début septembre.

C'est avec grand plaisir que nous avons participé au Forum des Associations, nous ayant permis de prendre nos premières inscriptions puis le bouche à oreille et Facebook ont fait le reste.

Nous sommes actuellement un peu plus de 100 adhérents et adhérentes répartis ainsi :

- 20 enfants Zumba jeudi soir avec Alicia
- 22 enfants Hip Hop vendredi soir avec Alicia
- 60 adultes Zumba et renforcement musculaire le mercredi soir avec Gaëlle

Nous avons souhaité au mois d'octobre soutenir la campagne de sensibilisation contre le cancer du sein en venant bouger aux cours de Zumba «toutes de rose vêtues » !

Puis à la fin du mois d'octobre, les enfants des deux cours se sont réunis au centre culturel un samedi matin pour leur 1ère Zumba Halloween Party : costumes diaboliques, chorégraphie d'enfer et bien sûr friandises pour terminer !
Un très bon moment avec les enfants … à refaire l'année prochaine !

Un GRAND MERCI à toutes et tous de nous avoir fait confiance et de venir BOUGER AVEC NOUS A ORSAN !

Le bureau de Moov'Orsan (Blandine, Bérangère, Catherine, et Josiane) vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver en 2015 en pleine forme !

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Blandine COUSTON au 07.50.27.90.13 ou Catherine LAURENT au 04.66.79.82.43

L'A.P.E

L'Association des Parents d'élèves a élu un nouveau bureau composé de

Myriam Bonnet, Présidente
Sandra Maynadié, Vice-Présidente,
Frédéric Allègre, Trésorier
Karine Dante, Secrétaire.
Ainsi que des membres actifs : Albane Guillard, Laurence Fabregoule-Guichard, Elisabeth Schmitt, Sandra Pellegrin et Audrey Desmare.

Dates passées :

- La photo de classe a été prise malgré l'arrivée du froid.
- L'APE remercie toutes les personnes et entreprises ayant participé à l'élaboration de son loto.
- On n'oubliera pas le partenariat avec le TCO d'Orsan pour le Vide-Jouet renouvelé le Samedi 6 décembre.
- Un spectacle a été offert par l'association aux enfants le mercredi 10 décembre dans le Centre Socio-Culturel avec le Cirque Isidore.
- Sans oublier, la venue du Papa-Noël surprise pour le cadeau de nos bambins le 19 décembre 2014.

Mannifestations prévues en 2015 :

- Le Carnaval dans notre village.
- L'APE invitera les enfants pour ramasser les œufs de Pâques.
- Un Vide-Grenier
- La fête des écoles qui se poursuivra par la soirée de l'APE.

Le Bureau vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'Année et vous donne rendez-vous en 2015 !!!!

L'école

Avec la construction du lotissement les Terrasses du Belvédères, nous pouvions nous attendre à une augmentation de la fréquentation de l'école.

C'est le cas, puisque l'on compte presque 15 enfants de plus que l'année passée. Il n'y a pas eu d'ouverture de classe, même si la classe de CM1/CM2 compte un nombre important d'enfants.

La directrice ayant quitté ORSAN, une nouvelle directrice est arrivée. Il s'agit de Mme Margotteau.

PS/MS Mme Roman 24 enfants
GS/CP Mme Schneider 24 enfants
CE1/CE2 Mme Margotteau 26 enfants
CM1/CM2 Mme Pau 30 enfants

Le S.I.I.G : Qu'est-ce que c'est ?

Syndicat Intercommunal d'Information Géographique

Crée en 2003, le SIIG rassemble 47 communes des environs de Bagnols-sur-Cèze dans le Département du Gard. Le syndicat développe une mission de service public par la mise en cohérence des données géographiques informatisées du territoire.

http://www.siig.fr

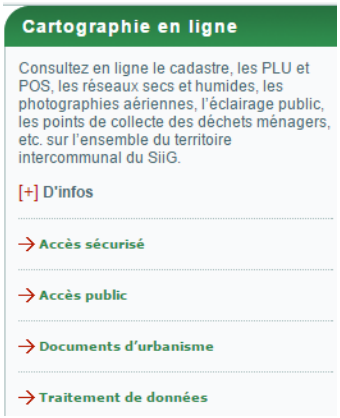

Ce site internet vous permet de consulter en ligne le cadastre, les PLU et POS, les réseaux secs et humides, les photographies aériennes, l'éclairage public, les points de collecte des déchets ménagers, etc. sur l'ensemble du territoire intercommunal du SiiG.

Pour vous aider dans vos déclarations de travaux, permis de construire. N'hésitez pas à consulter ce site. La Mairie reste toujours à votre service pour vous aider

Ce site internet contient également des documents d'urbanisme tel que le PLU qui vous donnera les contraintes associées à la zone.

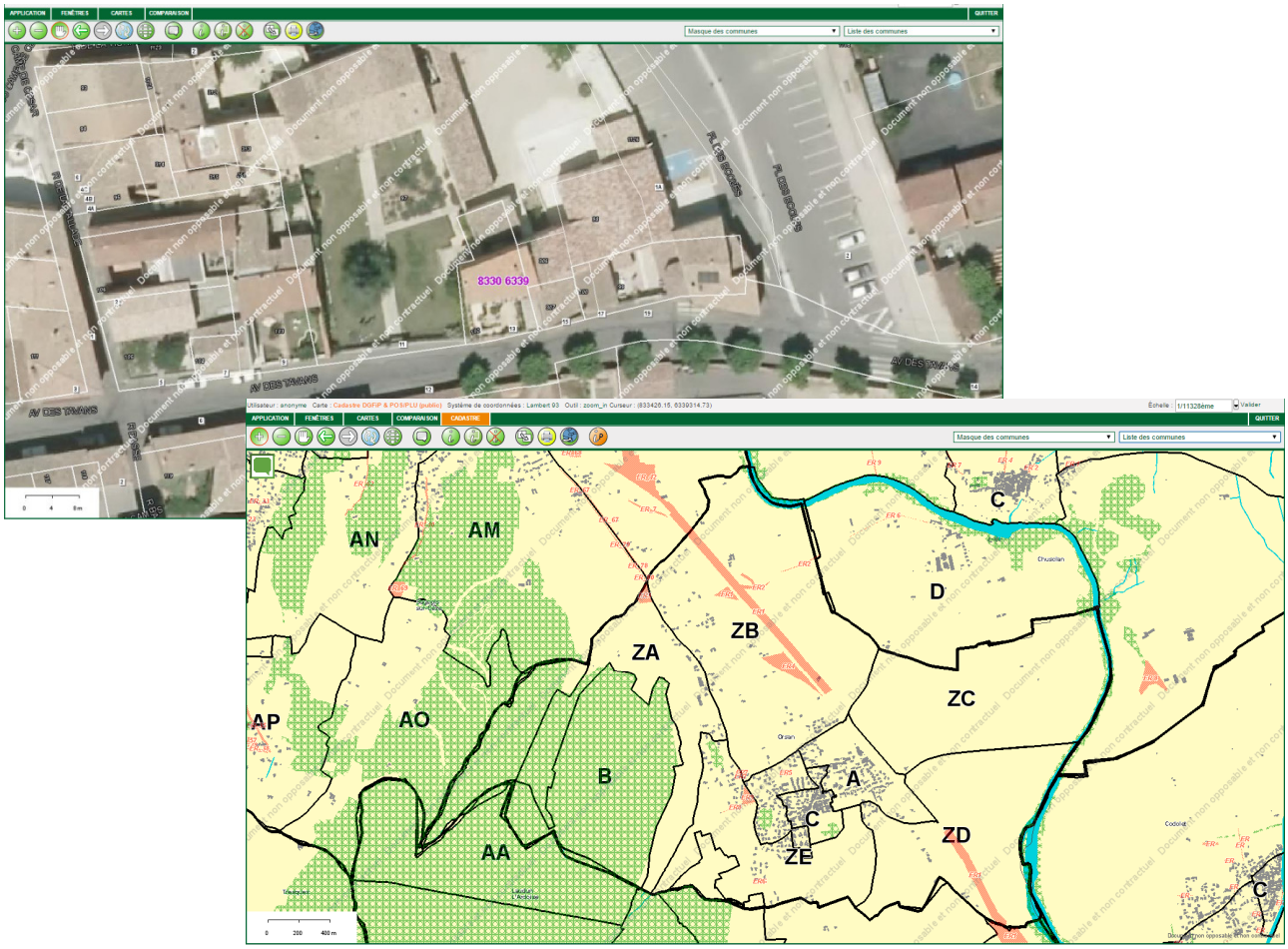

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a été mis en place par l'ancienne municipalité et permet de planifier les actions du personnel municipal mais aussi des élus et des bénévoles (réserve communale), voire d'entreprises en cas d'évènements majeurs.
Ce plan a été construit en s'appuyant sur l'étude des risques qui peuvent affecter notre commune

- Risque naturel Inondation
- Risque Feu de Forêt
- Risque Séisme
- Risque technologique Transport de matières dangereuses
- Risque technologique Nucléaire
- Risque technologique Rupture de barrage

Il prévoit aussi l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte (Alerte CEDRALIS).

Un document d'information (DICRIM) reprend les attitudes à adopter (Que Faire) lorsqu'un événement surgit.

La société Cedralis

Les derniers évènements climatiques sur le Gard ou l'Ardèche ont montré la nécessité de pouvoir informer rapidement toute la population par exemple pour lui demander de prendre des mesures de sauvegarde particulières.

La Communauté d'Agglomération a fait le choix d'un outil développé par la société Cedralis qui nous permet d'envoyer des appels téléphoniques ou des SMS automatiques vers toute ou partie de la population orsannaise.

Ce système d'alerte a été utilisé lors des derniers événements climatiques du mois d'Octobre. Si vous n'avez pas reçu les appels automatiques, vérifiez que vous êtes bien enregistré sur notre base de données.

Si vous souhaitez communiquer votre numéro de téléphone portable, vous pouvez également nous le donner. Vous recevrez ainsi les appels sur les deux numéros (Fixe et Mobile). Pour cela, complétez la fiche de mise à jour qui accompagne ce bulletin.

Appel CEDRALIS : Comment ça fonctionne ?

Un automate appelle toutes les personnes en même temps ou presque pour diffuser le message d'alerte.

Exemple :
Attention, ceci est un message urgent de la mairie d'ORSAN. Pour l'écouter appuyer sur une touche de votre téléphone.

L'automate envoie ensuite le message qui sera spécifique à chaque nouvel événement.
Exemple :

Suite à l'alerte rouge déclenchée par le Préfet du Gard, nous vous demandons de mettre en œuvre les mesures de précaution liées au risque inondation. Evitez d'utiliser votre véhicule, ….

Après le message, l'automate vous invite à valider
Si vous avez bien pris connaissance de ce message, taper sur la touche # de votre téléphone, sinon pour le réecouter, taper 1. C'est à vous.

Après votre validation, l'automate vous remercie.
Merci de votre attention.

Si vous êtes absent, ou si vous n'avez pas validé la bonne réception du message l'automate essaiera de vous appeler à nouveau 3 fois espacée de 15 minutes.

Le DICRIM

DICRIM ou Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Ce document a été distribué aux orsannais il y a quelques années. Nombreux sont ceux qui ne l'ont pas eu car vous êtes arrivés dans notre commune après sa distribution.

Nous allons rééditer un nouveau DICRIM qui sera distribué début 2015. Conserver précieusement ce document à votre domicile, car il contiendra toutes les informations essentielles sur les risques de notre commune et les mesures de précaution à adopter.

Les Ressources Humaines de la Commune

Le départ à la retraite d'Hélène

Hélène est partie à la retraite après toute une carrière passée à l'école d'ORSAN en tant qu'ATSEM. C'est presque deux générations d'enfants qui auront pu apprécier sa gentillesse. La municipalité lui souhaite une bonne retraite.

Un nouveau départ

Christine Olivier a remplacé Hélène et occupe désormais les fonctions d'ATSEM. C'est elle maintenant qui aidera les enseignants et prendra soin des petits de l'école maternelle.

Mais elle est aussi présente le soir après l'école pendant les nouvelles activités périscolaires.

Les nouveaux employés de la commune

4 nouveaux salariés ont rejoint le personnel de la commune.

Nicolas VIRIOT travaille aux services techniques et a participé très activement au fleurissement du village depuis son arrivée. Il est en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE).

Cathie ROCHE a rejoint l'équipe administrative suite au départ de Christine à l'école. Son expérience passée dans une mairie lui a permis de s'adapter très rapidement à notre village. Elle est en en contrat d'accompagnement à l'emploi.

Gaël FELIX, a rejoint l'équipe d'animation. Il prend en charge les enfants pendant le périscolaire ou le midi pendant le repas de Cantine et participe à l'entretien des locaux du périscolaire. Il est en en contrat d'accompagnement à l'emploi.

Maxime LEFEBVRE a également rejoint l'équipe d'animation (animation et entretien des locaux). Il est également présent à la bibliothèque et vient en soutien des services techniques pendant les vacances scolaires. Il en Contrat Emploi Avenir.

Ces employés ont tous été recrutés avec des contrats aidés, tout d'abord parce que cela permet à la commune de disposer d'une aide financière importante, mais aussi parce que nous ne disposons pas de la visibilité nécessaire sur les finances de la commune pour réaliser des recrutements pérennes.

Tout sur le budget de la commune

L'attribution de compensation

Le budget de la commune repose sur un équilibre entre recettes et dépenses. Grâce à une très bonne situation financière, notre commune affichait une capacité d'autofinancement (épargne) de 400.000 € par an.

Cette situation résulte de recettes fiscales qui jusqu'à présent étaient plus que favorables à notre commune.

Ainsi jusqu'en 2013, nous recevions presque 900.000 € au titre de l'attribution de compensation (cela correspond à l'ancienne Taxe Professionnelle).

Mais cette période est maintenant derrière nous, car nous avons subi cette année une très forte baisse de 44% de l'attribution de compensation.

Pour mémoire, à ce jour nos autres recettes fiscales sont les suivantes :

- Taxe d'Habitation : 116.997 €
- Taxe Foncière : 95.062€
- Taxe Foncière non bâti : 35.794 €

Il faudra donc maintenant apprendre à faire aussi bien avec moins d'argent.

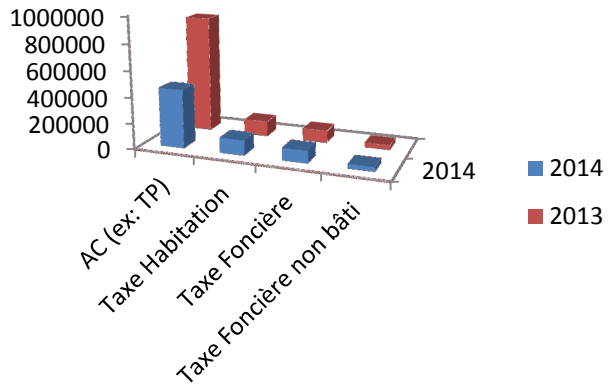

A la recherche d'économies…

La municipalité essaie donc de réduire les dépenses en cherchant à optimiser les contrats en cours, voire à supprimer ce qui peut l'être.

Ainsi, nous avons par exemple résilié le contrat Espace Vert qui nous liait avec la société les Jardins de Gaia pour recruter un jeune en contrat aidé. Il a pris en charge notre patrimoine vert et nous avons pu améliorer le fleurissement de notre village. Moins visible, et pour autant, tout aussi efficace, nous avons renégocié le contrat photocopieur, changé d'opérateur en téléphonie fixe et mobile, supprimé le contrat avec l'entreprise de nettoyage ONET.

D'ores et déjà, les économies se chiffrent en dizaine de milliers d'euros.

Les syndicats

Le S.A.B.R.E et l'assainissement non collectif ou SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Presque 70 propriétaires ont une installation d'assainissement non collectif, dans notre commune c'est-à-dire qu'ils ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif.

La législation impose un contrôle périodique de ces installations afin de s'assurer qu'aucun rejet dans la nappe phréatique n'est réalisé sans un traitement préalable. C'est le SPANC qui a été chargé de cette opération de contrôle de conformité, mais la mise en place de cette nouvelle mission ne s'est pas réalisée avec l'information que beaucoup de nos concitoyens attendaient. Le montant de ce contrôle est apparu pour certain comme une injustice compte tenu du coût de l'entretien de ces installations.

La municipalité actuelle a souhaité corriger ce manque d'information en organisant une réunion publique avec les propriétaires concernés. Elle a invité M. Poutier, président du SABRE, et M. Dayan, directeur de la Maison des Syndicats à venir expliquer ce contrôle, son coût et les modalités de réalisation.

Le S.A.B.R.E va améliorer sa communication en mettant en ligne son site Internet sur lequel les citoyens pourront retrouver de nombreuses informations dont le règlement du S.P.A.N.C.
www.sabre30.fr

La facture d'EAU

La SAUR, le SABRE, la Commune qui fait quoi ? Pourquoi toutes ces factures ?
Nous avons choisi de vous expliquer la facturation de l'eau et de l'assainissement collectif.

Tout d'abord, il faut savoir que la commune ne dispose plus de sa propre station d'épuration. ORSAN adhère donc au S.A.B.R.E (Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa Région) pour prendre en charge le traitement de nos eaux usées, vannes et réseaux.

Le SABRE a signé une délégation de service public avec une entreprise privée la SAUR qui gère le réseau d'assainissement et la station d'épuration de l'Euze (STEP).

Chaque usager reçoit donc une facture qui émane de la SAUR pour les coûts liés à l'assainissement collectif (canalisation et fonctionnement de la STEP).
Et reçoit également une facture de la commune pour l'eau et une partie assainissement gérée par la commune (c'est le réseau d'assainissement sur la commune).

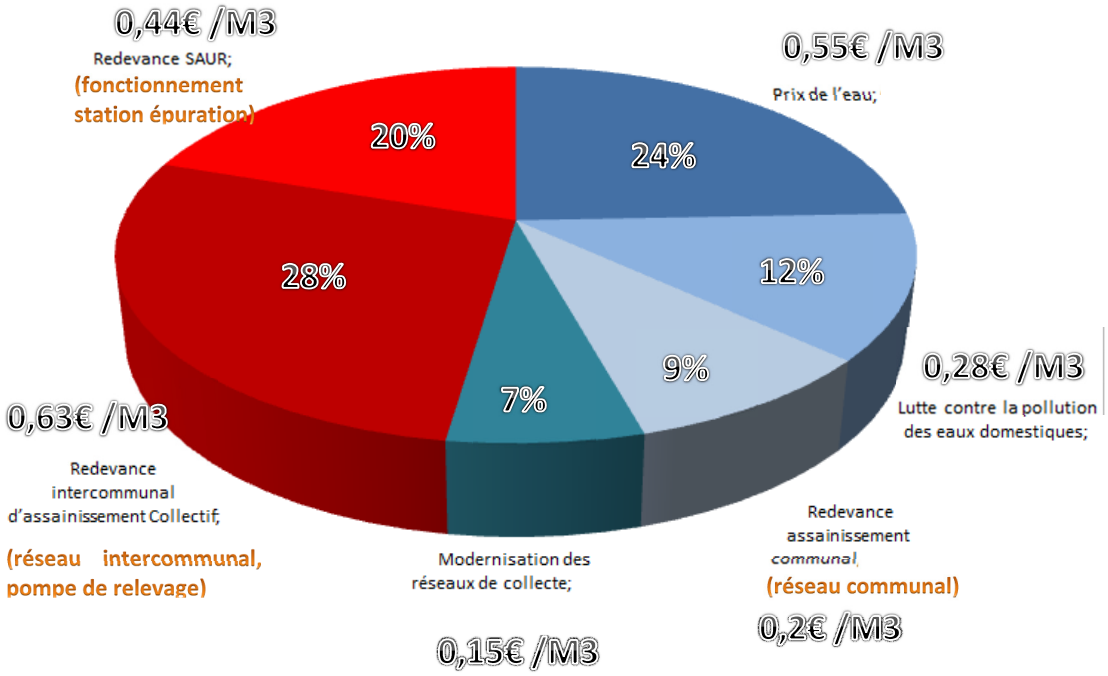

Prix des différentes composantes en € du M3 d'eau. En rouge, les montants facturés par la SAUR et en bleu les montants facturés par la commune. (Chiffre 2014).

Le SITDOM et la taxe des ordures ménagères.

Tous les propriétaires ont reçu l'avis d'imposition de la Taxe Foncière et avec elle découvert le montant de la taxe des ordures ménagères.

C'est encore une nouvelle hausse importante cette année. La raison de cette hausse réside essentiellement dans le fait que le coût de traitement de nos ordures ménagères n'a cessé d'augmenter.

Un sac dans lequel, on retrouve du papier, du verre est moins bien valorisé que si celui-ci ne comportait que des déchets ménagers. Nous payons donc toutes ces erreurs d'une part et d'autre part, nous valorisons moins bien les déchets triés (sacs jaune, container bleu (papier), container vert (verre)).

Exemple : On trouve du verre dans 73% des sacs gris.

Ces petits dessins représentent le taux d'erreur dans nos sacs d'ordures ménagères. L'objectif est d'avoir les taux les plus bas possible pour avoir la meilleure qualité de déchet et donc un coût de traitement le plus bas possible.

La circulation dans ORSAN

Près d'un an après la modification du sens de circulation dans le village, on constate encore de nombreuses infractions au code de la route. Plusieurs potelets ont déjà été victimes de ces incivismes. Ce ne sont pour l'heure que des dégâts matériels (coût du potelet : 70 €) mais nous avons demandé à la gendarmerie de renforcer les contrôles sur notre commune et d'être particulièrement vigilant sur le respect de la vitesse et du sens de circulation.

Le saviez-vous ?

Une partie d'ORSAN est classée en zone de rencontre, définie conformément aux articles R.110-2 et R.411-3-1 du code de la route. Il ne s'agit pas d'une zone piétonne mais pour autant les voitures ne sont pas prioritaires non plus. Il convient donc d'être particulièrement vigilant dans ce secteur.

Dans une zone de rencontre, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

ORSAN recherche médecin.

Nous le savions depuis longtemps, mais notre médecin, le docteur Marbat prendra sa retraite au 1er janvier 2016.

La municipalité l'a rencontré pour préparer au mieux ce départ et nous allons officiellement nous lancer à la recherche d'un médecin. Des facilités d'accueil lui seront proposées (local)

Malheureusement, beaucoup de communes voisines vont être dans la même situation que nous dans les années à venir.

La Poste d'ORSAN

C'est un service public très important pour notre commune. La présence de la Poste sur notre commune fait l'objet d'une convention qui arrive à échéance. Nous sommes donc en cours de négociation pour essayer de maintenir une amplitude horaire la plus large possible.

Néanmoins, à terme, nous serons contraints pour garder ce service sur notre commune d'accepter la transformation de l'agence postale en agence communale.

Encore une charge financière qui sera transférée sur notre commune !!!

Soyez certains que nous serons attentifs au maintien de ce service public.

Les dégradations et l'incivisme

Pas un mois ne se passe, sans qu'on ait à déplorer des dégradations dans notre commune.

Grillage arraché, mur dégradé, lavoir « tagué », toiture cassée. Chaque fois, ce sont nos employés municipaux qui s'attellent à remettre en état le village avec l'argent du contribuable.

Dans ce contexte, la commune tenait à remercier les jeunes qui ont participé au nettoyage du lavoir pendant les vacances de Toussaint avec notre personnel.

Etat Civil

Naissance :

Sacha Guenebeaud
Antoine Brousse
Emmy Girard
Louis Pantoustier
Nathan Martinet
Evan Flouret
Charlie Leprince
Auriane Serre

Décès :

Louis Sanial
Dominique Meysson (épouse Fouyer)
Jean-Pierre Hervy
René Charles
Marcel Monleau

Le Conciliateur de Justice de la cour d'appel de Nîmes.

M. **André PAGLIUCA** assure une permanence à la Maison de Justice et du Droit à Bagnols sur Cèze le mardi matin de 9h à 12h et mercredi après-midi de 14h à 17h.

Qui est le conciliateur ?

- C'est **un auxiliaire de Justice bénévole.**
- Il est nommé par le premier Président de la Cour d'Appel, sur proposition du Juge d'Instance.
- Il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion.
- Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis.
- Il ne donne pas de consultation juridique.
- Il peut se rendre éventuellement sur les lieux pour proposer une solution adaptée.

Quel est le champ de compétences du conciliateur ?

- Le conciliateur de justice intervient dans de nombreuses affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre un fournisseur et un client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc...

Le conciliateur de justice ne peut pas intervenir dans les conflits :

- entre vous et l'administration (Etat ou collectivité territoriale), adressez-vous au Médiateur de la République ou à son délégué.
- concernant les affaires d'état civil et familiale (divorce, reconnaissance des enfants, pensions alimentaires, garde des enfants, autorité parentale...).
- relatif au droit du travail et d'ordre syndical.

Comment se déroule la conciliation ?

- Le conciliateur de Justice propose aux personnes en conflit une réunion au cours de laquelle il les écoute et les invite à rechercher une solution de compromis respectant les intérêts de chacun.
- Si vous vous présentez accompagné spontanément de la personne avec laquelle vous êtes en désaccord, le conciliateur tente aussitôt de trouver un terrain d'entente.
- Si vous vous présentez seul, le conciliateur vous invite, ainsi que votre adversaire à se présenter devant lui à une autre date. Toutefois, ce dernier est libre de ne pas répondre à cette convocation.

Comment parvenir à un accord ?

- Si un compromis est trouvé avec votre adversaire, le conciliateur de Justice peut le constater par écrit, même en cas de conciliation partielle. Il dresse alors un constat qui indiquera brièvement le litige et la solution acceptée et le déposera auprès du tribunal d'instance. Vous-même et votre adversaire devez signer ce constat. La rédaction d'un constat est obligatoire lorsque la conciliation a pour effet la renonciation à un droit. Le constat est déposé au Tribunal d'Instance et le conciliateur en conserve un exemplaire. Le conciliateur de justice a une mission de conciliation. Il n'a pas les pouvoirs d'un juge ou d'un tribunal, c'est -à-dire que si vous refusez la conciliation ou refusez d'exécuter l'accord intervenu, le conciliateur n'a aucun pouvoir de vous y contraindre.
- Néanmoins, les parties signataires s'engagent l'une envers l'autre, indépendamment de toute formule exécutoire. Vous pouvez demander dans le constat, que le juge d'instance donne force exécutoire à ce constat.

La page culturelle

La bibliothèque.

Malgré de nouveaux horaires, que nous pensions plus adaptés à la population, nous peinons à attirer le public.

Certes notre bibliothèque ne peut pas rivaliser avec les médiathèques voisines, mais c'est un lieu de convivialité qu'il faut réinvestir.

Nouveaux services proposés :

Possibilité de consulter Internet en accès libre pour ceux qui ne peuvent le faire depuis chez eux.

Certains lecteurs de la bibliothèque mettent à disposition leurs livres personnels afin de faire partager leurs coups de cœur.

N'hésitez pas à faire de même afin d'enrichir l'offre.

Merci à tous les bénévoles (Brigitte, Lisette, Huguette, Annie, Dolorès)

Dernière nouvelle : le bibliobus vient d'apporter son lot de nouveauté…

ORSAN : DEVOIR DE MEMOIRE

La Commune d'Oorsan organise une collecte d'archives familiales sur la Grande Guerre de 1914-1918.

N'hésitez pas à venir nombreux déposer vos documents à la mairie afin que nous puissions les étudier avec vous.

Tout document sera copié avec l'autorisation de son propriétaire et restitué.

La récolte faite, nous créerons grâce à votre participation une exposition relatant l'histoire des familles orsannaises durant ce terrible conflit.

Madame POREAU Martine, Conseillère Municipale et Docteur en langues et littératures françaises et toute l'équipe municipale sera à votre service pour vous expliquer le projet et partager avec vous

des moments privilégiés afin d'honorer la mémoire de nos ancêtres.

L'image qui illustre cette affichette est un premier document donné par la famille de Benjamin Charousset, jeune soldat qui fut prisonnier de 1915 à 1918. Nous attendons toutes les autres familles qui voudront bien nous confier leurs souvenirs.

Concert

A noter dans votre agenda :

un concert animé par l'orchestre de Chambre d'Avignon se déroulera le dimanche 8 Février à 17 heures dans l'église d'ORSAN.

Le fleurissement du village

Les prix du concours fleuri

Maison avec jardin : 1er prix : Mme Prade Albine
2ème prix : Mme Breysse Josiane
Tous nos participants ont été récompensés.

Maison individuelle : 1er prix : M. Martin Jean-Paul

Commerce : 1er prix : La Soléiade

Fleurissement de la butte du cimetière

Notre demande auprès du Conseil Général pour l'aménagement de la butte du cimetière a reçu une réponse positive. Il nous a été attribué une dotation exceptionnelle en végétaux qui seront plantés en début d'année.

Commission plantation arbres

Une réunion a eu lieu dernièrement au cours de laquelle plusieurs essences d'arbres et différents emplacements ont été proposés. Les plantations commenceront dans la foulée et s'étaleront jusqu'à fin Février.

Nos platanes

Le diagnostic réalisé en août est relativement satisfaisant. Les arbres de la commune sont en bonne santé, mis à part un arbre que nous devrons abattre. Un autre arbre sur l'avenue des Tavans est également à surveiller.

Extrait du rapport d'expertise :
« Il est dommageable pour les arbres d'intervenir au printemps mais également avant la chute des feuilles car c'est le moment où les réserves accumulées par la photosynthèse migrent dans les rameaux de l'année. Au nom d'une économie de ramassage de feuille, (argument souvent utilisé pour justifier des tailles trop précoces dès début septembre !), c'est régulièrement priver l'arbre de réserves dont il a le plus grand besoin pour rester vigoureux face aux potentielles agressions et aux aléas climatiques … ».

Le CCAS

Comme chaque année, le CCAS a organisé une vente de brioches au profit de l'ADAPEI (Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales). Les ventes à domicile ont permis de récolter la somme de 955€. Merci à toutes les personnes qui participent à cet élan de générosité.

Le CCAS a également organisé le traditionnel repas des aînés où près de 130 personnes étaient réunis.

Une distribution des colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans et qui n'ont pas pu être présent au repas a également été organisée juste avant Noël.

Les Quartiers d'ORSAN

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre quartier,

- organiser un repas de quartier,
- améliorer la qualité de vie dans votre quartier,
- améliorer le fleurissement,
- mettre en place un projet voisin vigilant.

N'hésitez pas à venir nous en parler en mairie pour que nous puissions vous soutenir dans vos démarches.

Par exemple, la commune d'ORSAN prête gratuitement des tables et des bancs pour tous les repas de quartier.

Ces 7 quartiers ont été délimité de façon arbitraire, mais sans frontière clairement définie. L'objectif étant que tous les orsannais puissent avec ce découpage se rapprocher d'un ou plusieurs référents possibles.

Les personnes qui veulent faire acte de candidature peuvent venir en mairie pour s'inscrire.

Le Jeu de la photo mystère

Photo mystère : Il s'agissait de la tête de robinet de la fontaine située dans la cour de la mairie. La gagnante est Brigitte Marion.

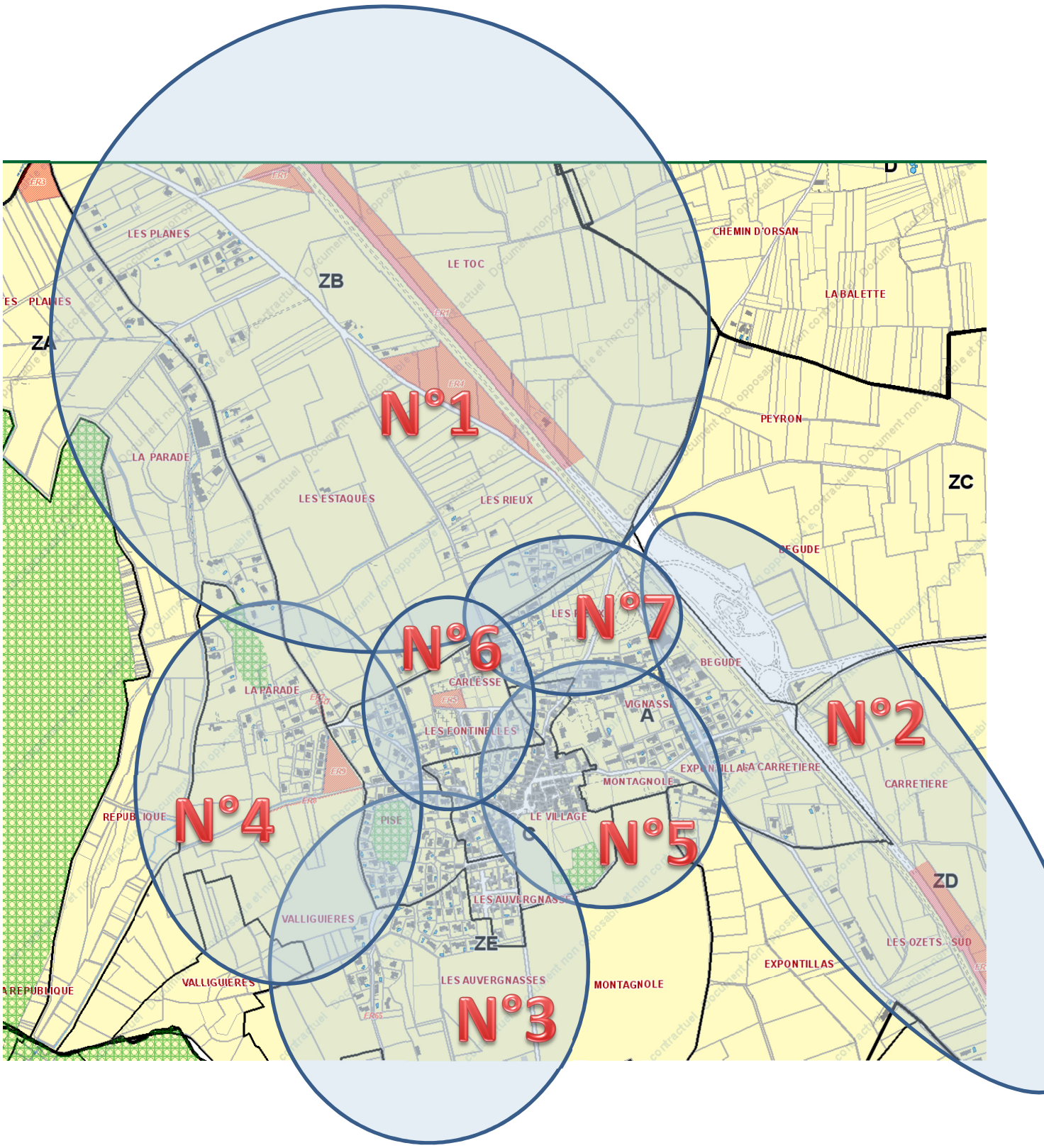
N°1
N°2
N°3
N°4
N°5
N°6
N°7
LES PLANES
LE TOC
CHEMIN D'ORSAN
LA BALETTE
PEYRON
LA PARADE
LES ESTAQUES
LES RIEUX
BEGUDE
CARLESSE
LES FONTINELLES
VIGNASSE
MONTAGNOLE
LA CARRETIERE
CARRETIERE
REPUBLIQUE
PISE
LE VILLAGE
LES AUVERGNASSES
VALLIGUIERES
LES OZETS SUD
EXPONTILLAS
ZA
ZB
ZC
ZD
ZE
A

Débroussaillage

Avec les fortes pluies, la végétation s'est fortement développée. N'oubliez pas que le débroussaillage est de votre responsabilité.

Rappel des règles en vigueur.

Votre responsabilité est engagée

▸ Quand vous laissez la végétation pousser

- **Débroussailler est une obligation légale**

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concerné par le débroussaillement, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

▸ Quand vous allumez un feu

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu, y compris une simple cigarette.

Les périodes pendant lesquelles propriétaires et ayants droit peuvent employer du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, sont strictement réglementées par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Vous devez respecter les modalités de débroussaillement si votre construction et/ou votre terrain se trouve :

- à l'intérieur de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements d'une surface de plus de 4 hectares, boisements linéaires d'une surface de plus de 4 hectares ayant une largeur minimale de 50 mètres ;
- à moins de 200 mètres de ces formations.

Si votre propriété (terrain nu ou construction) se trouve, selon le POS ou PLU de votre commune (consultable en mairie) :

- **en zone urbaine**, vous devez débroussailler l'intégralité de votre parcelle ;
- **en zone non-urbaine**, vous devez débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.

Ce que dit la réglementation

▸ Débroussaillement

Le débroussaillement inclut :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres *(surface maximale de 80 m²)* à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.

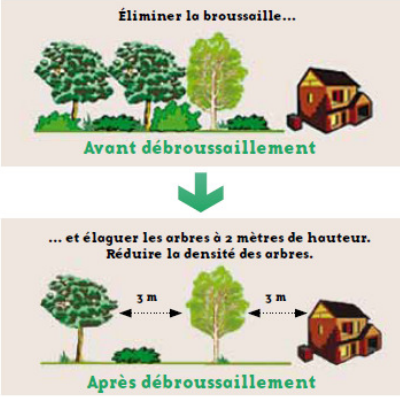

▸ Cas particuliers

- **Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine :** l'obligation est soumise aux deux dispositions.

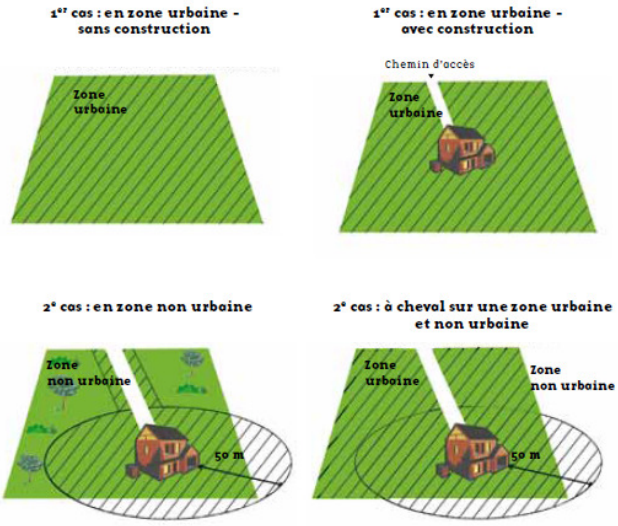

Des énergies pour l'avenir

DE LA RECHERCHE À L'INDUSTRIE

cea

Marcoule

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives intervient dans **quatre domaines** : les énergies bas-carbone, la défense et la sécurité, les technologies pour l'information et les technologies pour la santé. Il rassemble **15 000 collaborateurs sur 10 sites en France.** Le CEA Marcoule est une référence mondiale pour les recherches sur le cycle du combustible nucléaire, et pour le démantèlement des installations anciennes.

CEA – Site de Marcoule – Tél. 04 66 79 60 00
Pour en savoir plus : **www-marcoule.cea.fr** et **www.visiatome.fr**

La mairie d'ORSAN vous souhaite de bonnes fêtes